

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

C 2020-01-025 ECOLOGIE URBAINE

Schéma départemental d'alimentation en eau potable - Convention de financement pour la réalisation de l'interconnexion de sécurisation "Saint Renan 1".

Le rapporteur, M. Francis GROSJEAN
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – Schéma départemental d'alimentation en eau potable - Convention de financement pour la réalisation de l'interconnexion de sécurisation "Saint Renan 1".

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a pour objectif de fédérer les différents acteurs face à la vulnérabilité de nombreux systèmes d'alimentation en eau potable.

Validé en 2014, le SDAEP du Finistère a notamment identifié des besoins de sécurisation de Brest métropole et des communes de Saint-Renan et de Ploudalmézeau.

Trois projets d'interconnexion nécessaires pour sécuriser l'adduction principale de l'agglomération brestoise ont ainsi été retenus dans le schéma. Brest métropole a réalisé deux de ces interconnexions : l'interconnexion Sud à travers le Pont de l'Iroise, et l'interconnexion Nord entre Saint-Eloi et Guipavas.

Le 3^{ème} projet concerne la liaison entre le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et le nord-ouest de Brest métropole. Cette solution, dénommée « St Renan 1 » dans le SDAEP consiste à interconnecter les réseaux de transports préexistants entre les secteurs de Milizac et Saint Renan/Lanrivoaré.

En 2017, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon (SEBL), retenu comme maître d'ouvrage de l'opération, a engagé les démarches nécessaires à la définition du tracé et du programme de travaux. Suite à une modélisation réalisée en 2018, les ouvrages et équipements nécessaires à l'interconnexion des réseaux du SEBL et de Brest métropole ont été définis conjointement, conformément aux prévisions du SDAEP.

Compte tenu de l'intérêt avéré de cette interconnexion pour les territoires de Brest métropole du Pays d'Iroise et du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, les parties se sont accordées sur leurs participations financières respectives à cette opération.

Un projet de convention a été établi en ce sens pour définir les conditions de réalisation et les modalités de financement de l'opération d'interconnexion de sécurisation des réseaux d'eau potable « St Renan1 » entre les territoires du Bas-Léon et de Brest métropole.

Ce projet vient compléter la convention de vente d'eau en gros entre le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et Brest métropole, approuvée par délibération C 2019-12-273 du Conseil de la métropole du 6 décembre 2019.

Au terme des études menées au stade d'avant-projet, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 899 478 € HT.

Le financement prévisionnel en est le suivant :

	Montant prévisionnel Plafond HT	Taux de participation prévisionnel
Subvention du Conseil Départemental du Finistère	Selon montant final de l'opération	14,09 %
Participation financière de Brest métropole	460 000 €	15,86 %
Participation financière de Pays d'Iroise Communauté	500 000 €	17,24 %
Syndicat des Eaux du Bas-Léon	- le solde	52,80 %
COÛT GLOBAL DE L'OPERATION	2 899 478 €	100,00 %

Dans l'éventualité où le coût définitif de l'opération s'avèrerait supérieur au montant estimatif, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon prendra à sa charge les coûts supplémentaires.

D'après le planning prévisionnel de l'opération, le démarrage des travaux est envisagé dès le 1^{er} trimestre 2020 pour une durée de 9 mois.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à approuver la convention ci-jointe pour la réalisation des interconnexions des réseaux d'eau potable « Saint-Renan 1 », et de l'autoriser à la signer ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION SERVICE A LA POPULATION : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE